

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 18 (1882)

Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

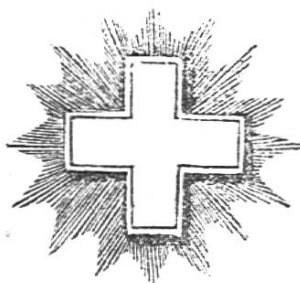
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

NEUCHATEL



15 JANVIER 1882

XVIII^e Année.

N^o 2.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Pédagogie française. — Nécrologie suisse. — Correspondance. — Partie pratique.

Pédagogie française.

Second article (1)

L'ENFANT ET L'ÉCOLE.

Un portique défectueux précède parfois un palais élégant et d'un grand style. Cette image s'applique assez bien à l'ouvrage de M. Rousselot. Après une introduction qui laisse, comme nous l'avons vu, à désirer au point de vue de l'histoire, la partie

(1) Cet ouvrage ne se compose pas de 16 pages, comme le dit par erreur le dernier numéro, mais bien de 525 pages. D'autres coquilles plus graves se sont glissées dans cet article. Ainsi, on a imprimé Coulin pour *Cousin*, les Scipion pour les *Scipions*. Une phrase même, page 6, a été altérée à en être inintelligible. Nous la rétablissons ainsi : « Cet homme remarquable avait été secondé par Cousin et dans sa loi de 1833, Guizot (cela ne fait pour moi aucun doute) se souvenait de ses relations avec Albert Stapfer. »

pédagogique et didactique de l'œuvre et qui en constitue à proprement parler le fond, se déroule à nos yeux sous un jour tout autrement favorable, dans les deux grandes divisions dont il se compose : L'ENFANT et L'ÉCOLE. Richesse d'idées, justesse dans les aperçus, érudition étendue et de bon aloi, voilà ce qui distingue cette partie fondamentale du traité de l'écrivain français. Dans le cours de l'ouvrage comme dans celui de l'introduction, il est vrai, c'est bien encore la pédagogie de son pays qui prend la première place dans le livre de M. Rousselot, et qui lui fournit la matière de la plupart de ses observations et de ses exemples. La pédagogie allemande et suisse (il faut en excepter le Père Girard) entre pour bien peu de chose dans les savantes leçons et les ingénieuses analyses de M. Rousselot. Il a, en revanche, fait une étude attentive de la nouvelle pédagogie anglaise, celle de M. Bain (l'auteur de la *Science de l'éducation*) et de M. Spencer (celui de l'*Education morale, intellectuelle et physique*) auxquels il faut ajouter Darwin, le transformiste qui, lui aussi, dans un travail publié dans la *Revue scientifique* du 14 juillet 1877, sous le titre d'*Esquisses biographiques d'un petit enfant*, a contribué à jeter du jour sur des questions trop ignorées jusqu'ici par la pédagogie. Mais les citations que M. Rousselot a extraites des écrivains éducatifs de la France au XVII^e siècle ont souvent quelque chose de si judicieux et de si neuf qu'on lui en sait gré comme de révélations véritables sur une littérature qu'on croyait connaître, mais qu'on ne sait qu'imparfaitement. Tout le monde a plus ou moins lu ce que disent Fénelon, Rollin, Fleury; on sait aussi un peu ce qu'a fait Mme de Maintenon. Mais dans Bossuet, par exemple, nous ne voyons guères que l'orateur et le théologien ; M. Rousselot nous fait connaître le pédagogue. Dans son admirable *Histoire critique des doctrines de l'Education en France*, M. Gabriel Compayré, dont nous avons donné dans ces pages un compte-rendu détaillé, n'avait fait qu'indiquer la valeur pédagogique de l'évêque de Meaux : « Bossuet, disait-il, n'a peut-être pas de supérieur dans son siècle pour la théorie de l'instruction. »(1) Mais voici que M. Rousselot emprunte aux écrits de ce prélat de génie plusieurs passages qui prouvent qu'à la théorie, Bossuet joignait aussi une certaine pratique et une connaissance du cœur humain qu'on ne trouve pas souvent chez les praticiens dominés par l'empyrisme ou le terre-à-terre du métier.

Nous voudrions pouvoir suivre pas à pas M. Rousselot dans

(1) Compayré, *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France*, I, page 325.

les deux parties de son livre, comme c'était notre dessein en commençant ce compte-rendu; mais nous nous voyons contraint, faute d'espace, à nous contenter, dans ce second article, de quelques réflexions sur les particularités intéressantes que présentent les treize chapitres de la première division intitulée : L'ENFANT. Dans un troisième et dernier article nous parlerons des onze chapitres dont se compose la seconde partie qui a pour titre : L'ÉCOLE.

Dans les pages relatives à l'éducation physique en général, je ne relève en passant que celle où M. Rousselot réfute M. Bain prétendant que l'hygiène ne regarde pas la pédagogie, sous prétexte que ce n'est pas à elle à en fixer les règles. L'auteur français lui répond avec beaucoup de sens que si la pédagogie n'a pas la mission de fixer les règles de l'hygiène, elle a celle de les appliquer à l'école, sous peine de compromettre la santé physique et intellectuelle même des enfants.

Dans le premier chapitre consacré aux organes et aux sens, il y a beaucoup d'observations utiles sur le développement progressif du petit être qui sera un jour un homme. Nous y voyons cités, avec Fénelon et ce Darwin dont nous avons parlé plus haut, M. Pérez, auteur des *Trois premières années de l'enfant* (Paris 1878), et M. Egger, *Observations et réflexions sur le développement de l'intelligence et du langage chez les enfants* (Paris 1879). A ces noms nouveaux et peu connus jusqu'ici, on est étonné de ne pas voir associé plus souvent celui de M^{me} Necker de Saussure, dont le beau livre sur l'*Education progressive* n'est mentionné qu'une seule fois dans le remarquable traité qui nous occupe. De Genève, notre auteur ne connaît que Rousseau. « C'est à Rousseau, observe M. Rousselot, qu'appartient l'honneur d'avoir mis en pleine évidence la nécessité de l'éducation des sens. » (Voir le livre II de l'*Emile*.)

Concernant l'âge où l'enfant ne nous paraît plus comme un simple animal, mais comme un être capable d'exécuter quantité de mouvements appris ou perfectionnés, les opinions varient naturellement, ce qui s'explique par la diversité des individus. M. Rousselot trouve que le terme de quinze mois fixé par M. Pérez est trop hâtif et qu'en moyenne le progrès n'est pas aussi rapide.

Quand Darwin fixe au deuxième mois le moment où l'enfant sourit à sa mère, M. Rousselot ne se récrie pas, et il a raison. Ce sourire est l'éveil ou le réveil du sentiment moral qui existe en germe chez *le novice de la vie*, pour me servir de l'expression du Père Girard. La sympathie, selon Darwin encore, ne se

manifesterait que vers le sixième mois. Je l'ai vue, de mes yeux vue, se manifester avant ce terme, de même que le sentiment contraire de répulsion pour les personnes qui l'impressionnent désagréablement ou lui font peur.

A propos de sentiment (nous en sommes au second chapitre du livre) M. Rousselot est amené à s'occuper de la question de la bonté originelle de l'homme proclamée par Rousseau et adoptée par les optimistes de bonne foi ou de convention qui abondent dans la société actuelle. Sagement éclectique, M. Rousselot ne dissimule point les mauvais penchants qui font tache aux attraits de l'enfant, ce qui ne l'empêche pas de citer la belle parole de Bossuet : « Lorsque Dieu forma le cœur et les entrailles de l'homme, il y mit premièrement la bonté. » (Oraison funèbre du prince de Condé.) Mais que de fois cette bonté native fait place à l'égoïsme et aux instincts bas !

Dans l'étude successive des facultés, qui forme le principal objet de ce chapitre, M. Rousselot donne la première place à l'*attention*. Nous dirions, nous, à l'*intelligence*, l'attention n'étant à notre jugement et à celui de M. Rousselot lui-même que la *tension de l'esprit* (c'est-à-dire de cette même intelligence) *vers un objet* (p. 163). Pour nous encore la puissance d'*abstraction et de généralisation*, tout comme l'*association des idées*, ne sont que des opérations dépendantes, les premières de l'intelligence proprement dites, et la dernière une auxiliaire de la mémoire. « La *généralisation*, dit très bien M. Rousselot, paraît offrir aux enfants moins de difficultés que l'*abstraction*. Dès l'âge de dix ans, on a remarqué qu'ils sont capables de comparer, ce qui est une des premières conditions de la généralisation. Quand un enfant appelle *papa* les hommes qu'il voit et qui ont comme son père un paletot, une voix forte et de la barbe, c'est qu'il a comparé, et ce qui l'a frappé surtout, ce sont les ressemblances. Elles sont plus faciles à apercevoir que les différences ; celles-ci ne se découvrent qu'à une analyse minutieuse. »

Après l'*intelligence* et la mémoire, vient l'*imagination*, la fantaisie. M. Rousselot ne craint pas les écarts de l'*imagination* au point de vouloir restreindre la culture de cette *faculté de l'idéal*, comme il l'appelle avec bonheur. Mais en lui donnant pour unique contrepoids l'*instruction* et le développement général de l'âme, il nous semble un peu perdre de vue le rôle tutélaire de la raison qu'il proclame cependant dans le chapitre spécialement consacré à cette faculté, *le soleil des esprits*. L'idée de Dieu qu'aucuns, Rousseau en tête, ont représentée comme éclosé au souffle de la superstition enfantine, l'auteur la montre, au contraire,

avec Kant, pénétrant facilement et naturellement l'intelligence de l'enfant sous la figure aimée et vénérable du *père de famille*.

A propos de raisonnement, M. Rousselot fait ressortir la supériorité du bon sens sur l'esprit. Il cite Vauvenargues, le noble moraliste du XVIII^e siècle : *Ce n'est point un grand avantage d'avoir l'esprit vif, si on ne l'a juste; la perfection d'une pendule n'est pas d'aller vite, mais d'être bien réglée.* Malheureusement, la foule est assez portée à suivre les gens d'esprit, de préférence aux gens sensés. Que de fois dans la société humaine le brillant l'emporte sur le solide, le paradoxe insolent sur une vérité qui a le tort d'être vieille. On peut en faire tous les jours l'expérience dans le monde en général, comme dans les conférences publiques et jusque dans les écoles.

L'*action* ou l'activité de l'homme peut être ramenée à la volonté, puisqu'agir, c'est vouloir, et que l'action n'est que la conséquence de la *volition*, comme on dit en terme d'école. M. Rousselot a cru cependant devoir faire de l'action un chapitre à part, chapitre fort intéressant, et où il se prononce contre le système des *conséquences naturelles* par lequel Rousseau et de nos jours M. Herbert Spencer ont pensé qu'il fallait faire l'éducation morale de l'enfant. Mais le système des conséquences naturelles, qui peut avoir pour effet au physique une lésion grave ou la mort même, n'est pas moins dangereux au point de vue moral, puisque vous attendez le moment où l'enfant sera physiquement et moralement ruiné par les mauvaises habitudes pour lui faire comprendre les effets de la dépravation précoce.

Sur la question très controversée de savoir s'il faut raisonner avec les enfants, M. Rousselot admet avec Fénelon (*Traité de l'éducation des filles*, chap. V), le principe très sage de n'employer la crainte et la contrainte qu'après avoir patiemment épousé tous les autres remèdes. « M^{me} de Rémusat, ajoute M. Rousselot, » condamnait dans les rapports de maître à enfant l'emploi des » potique du mot : *il faut*, et voulait qu'il fût remplacé par le mot » de la conscience : *vous devez*, (*Essai sur l'éducation des femmes*). » Le devoir, voilà cette loi commune et suprême dont le maître » emprunte l'autorité et à laquelle l'enfant doit se soumettre. »

C'est très bien. Mais si le devoir lui-même est désagréable et odieux à l'enfant, je ne puis m'imaginer qu'il en accepte l'accomplissement par suite de la substitution de l'euphémisme : *vous devez* à l'expression plus impérative : *il faut*.

La *conscience* et l'idée du *devoir* qui en émane ne s'éveillent qu'assez tard chez le petit enfant. M. Darwin, cependant, estime

avoir constaté l'existence de la loi morale chez un enfant de treize mois qui, pour ne pas être appelé *méchant*, donne un baiser à son papa qu'il n'avait d'abord pas voulu embrasser. Si je ne me trompe, l'action de cet enfant pourrait s'expliquer encore autrement que par une pensée de devoir. Cependant le petit Doddy (c'est le nom de l'enfant) dont parle ici Darwin, donnant à l'âge de trois ans à sa petite sœur sa dernière bouchée de pain en s'écriant : « Doddy, pas méchant!... Doddy, bon!... » prouve du moins l'existence d'une sensibilité qui peut parfois tenir lieu de la conscience, quoiqu'elle ne la remplace pas.

(A suivre).

A. DAGUET.

NÉCROLOGIE SUISSE

(Suite et fin.)

Albert Richard.

Pas de métamorphose semblable à constater dans la carrière toute simple et tout unie de notre compatriote, collègue et ami ALBERT RICHARD, appelé Richard d'Orbe, parce qu'il était né près de cette petite ville vaudoise, le 1^{er} décembre 1801. Mais il en sortit déjà à l'âge de 7 ans, pour se rendre à Genève, qu'il quittait à l'âge de 19 ans, pour se rendre à pied à Paris, où il séjournait à deux reprises, faisant divers métiers, entre autres ceux de compositeur d'imprimerie et de correcteur de manuscrits, de rédacteur de prospectus. Mais, revenu en Suisse comme sous-maître dans une pension, puis maître de leçons à l'heure, il se fit connaître d'une manière assez avantageuse pour être appelé aux fonctions de professeur de littérature française au Gymnase supérieur de Berne, qu'il remplit pendant 14 ans.

L'enthousiasme patriotique qui respirait dans les premiers vers du poète vaudois avait charmé l'avoyer Neuhaus, le tout-puissant chef de la République bernoise. Cet enthousiasme alla croissant dans les poèmes qui suivirent et qui valurent à Richard le beau nom de *Barde national*. C'est de 1833 à 1838 que parurent les chants les plus inspirés de Richard : *Le Réveil*, 1833. *La Peur*, 1836. *La Tour de Schwanau*. *La Reconnaissance*, 1838. *L'Ossuaire de Stanz*, et *le Blessé de Saint-Jaques*, commençant par ces beaux vers :

Ils sont là douze cents couchés sur la poussière,
Les uns et pour toujours ont fermé la paupière;
Les autres, moins heureux, dont le sang coule encore,
S'éteignent lentement, comme au lieu funéraire
D'épuisement s'éteint un pâle luminaire.
Ah ! la journée est bonne et d'un riche rapport,
Ils ont bien moissonné dans les champs de la mort.

C'est pendant son séjour à Genève, où il occupait une modeste chambre de la rue des Fontaines, où l'on descendait comme pour aller à la cave et qui donnait sur la campagne, que Richard se livra à l'étude des

langues modernes, des langues du midi surtout, et qu'il se familiarisa avec Dante, Cervantès et Camoëns, auxquels il ajouta ensuite Shakespeare et Goethe. Il savait par cœur des passages de tous ces auteurs et les déclamait avec une passion communicative à ses auditeurs.

Il se préparait ainsi sans s'en douter à la chaire de littérature comparée qu'il fut appelé à remplir à l'Académie de Genève en 1848 et qu'il occupa de 1848 à 1870, où l'état de sa vue le contraignit à renoncer à ses leçons.

Dans la belle notice que son successeur à la chaire de littérature, M. Marc Monnier, lui a consacrée dans le *Journal de Genève*, l'influence que Richard a exercée sur les élèves est résumée dans ces mots expressifs : *A force de chaleur, il faisait de la lumière*. C'était à une époque où l'Académie de Genève, grand centre pour les sciences mathématiques, physiques et naturelles, était presque nulle pour la littérature et pour les sciences morales, si l'on en excepte le droit et l'économie politique.

La littérature comparée n'absorbait pas tellement Richard qu'il ne trouvât le temps de cultiver la muse qui avait fait sa réputation et sa gloire. Il faut citer en première ligne le dramatique poème de Morat, qui trouvait dans un compatriote genevois de Richard, M. Bécherat, établi à Chambéry, un interprète si éloquent que les larmes jaillissaient des yeux des auditeurs. Quand un poète obtient un succès pareil, il peut se consoler de n'être pas compris de tout le monde et de ceux surtout qui n'ont pas au même degré que lui la fibre patriotique suisse. Qu'il y ait dans les meilleurs poèmes du chantre des héros de St-Jacques, de la Peur et de la Reconnaissance, quelque image qui dépasse la mesure, quelques vers durs, rocaillieux, nous ne songerons pas à en disconvenir. Mais ces défauts tenaient à la qualité maîtresse de Richard, l'énergie qui en a fait une sorte de *Tyrtée helvétique*. Mais ce que l'on ne saurait admettre sans injustice évidente, c'est qu'il ait fait de la véhémence à propos de rien et qu'il n'y eût aucune actualité dans ses apostrophes à ses contemporains, aux Suisses *dégénérés* de 1834 et 38, c'est-à-dire dans un temps où dominait si souvent dans les conseils de la nation cette politique de la Peur ou de la servilité qu'a stigmatisée le poète.

Richard n'est au reste pas le seul de nos poètes romands qui aient su faire vibrer la corde patriotique. Mulhauser, dans sa traduction trop oubliée du Guillaume Tell de Schiller, Juste Olivier, Jules Vuy, Xavier Kohler, ont eu ou ont encore des accents mâles, des inspirations généreuses. Mais Richard n'en reste pas moins pour tous ceux qui l'ont aimé, le type du poète national, quelque peu moyen âge si l'on veut, mais d'autant plus semblable à ces preux qu'il a chantés.

Noble Richard ! Pour moi, je ne puis jamais penser à toi, sans me rappeler ces vers d'un de ces poètes italiens que tu déclamais avec tant de passion :

« Oh ! quelle flamme d'honneur et de gloire, je sens circuler dans toutes mes veines, âme grande, en m'entretenant avec toi (1). »

(1) O qual fiamma d'onore è di gloria correr sento in tutte le vene, alma grande parlando con te.

Albert Richard est mort octogénaire (le 11 novembre) dans l'appartement qu'il occupait depuis un grand nombre d'années à Plainpalais.

Deux anciens amis, MM. Carteret et Jules Vuy, poètes eux-mêmes, ont parlé sur sa tombe, et dans le remarquable article qu'il a composé en guise d'éloge funèbre, M. Marc Monnier nous donne la bonne nouvelle que les *Poèmes helvétiques* sont sous presse par les soins de M. A. Cherbuliez, à la grande satisfaction des amis de la littérature nationale. (1) Ces poésies suisses de Richard devraient se trouver dans toutes les bibliothèques et en particulier dans celles des écoles et des instituteurs. Si, dans la bibliothèque des instituteurs, la place d'honneur reste aux grands classiques de la littérature française, il doit y avoir aussi une case réservée aux écrivains nationaux vraiment *dignes de ce nom*. SOYONS DE NOTRE PAYS, disait l'un de ces écrivains qui a su en même temps se faire accepter de la France littéraire, Rodolphe Töpffer.

Alexandre DAGUET.

P. S. Un Zoïle genevois du noble poète disait dans l'argot du jour : Richard a voulu faire *grand* ; il n'a fait que *gros*. On peut être sûr que celui qui dit cela ne fera ni *grand* ni *gros*, mais toujours *petit*.

CORRESPONDANCE

Des bords du Léman, 30 décembre 1881.

L'année dernière déjà, j'eus l'honneur de vous informer que, parmi les motions présentées au Grand Conseil du canton de Vaud, l'une d'elles demandait la réélection périodique des instituteurs. Aujourd'hui que cette question a fait du chemin, permettez-moi de vous entretenir, ainsi que nos honorables collègues, des résultats auxquels elle a donné lieu.

Cette motion, revêtue de la signature de 42 députés, fut renvoyée au Conseil d'Etat pour rapport. Les promoteurs de l'idée, prévoyant que le rapport demandé se ferait attendre et la solution de la question plus encore, décidèrent de choisir dans leur groupe un comité d'initiative chargé de lancer une pétition aux municipalités avec prière de la signer.

Dès lors, 205 municipalités, sur 388, ont retourné cette pièce appuyée de leurs signatures à Monsieur le président du Grand Conseil. Sitôt nantie des pétitions, l'autorité législative a nommé une commission de cinq membres, chargée d'examiner les raisons avancées par les partisans de la réélection. Le principal argument des pétitionnaires consiste à dire que le niveau de l'instruction publique a baissé dans le canton depuis ces dernières années. La commission a voulu s'en assurer pleinement ; à cet effet, elle a fait procéder à une enquête par le Département de l'Instruction publique.

Sur 388 commissions d'école, 12 seulement n'ont pas répondu;

(1) Les *Poèmes helvétiques* ont paru et sont annoncés dans le *Journal de Genève* par quelques lignes sympathiques de M. Marc Debré qui appelle Richard notre plus célèbre poète national.

des 376 qui ont rempli le questionnaire établi à cet effet, 192 ont déclaré que le niveau s'était élevé; 137 ont émis l'avis qu'il n'avait pas varié; 47 ont dit qu'il avait baissé.

En ce qui concerne les réélections, 184 commissions se sont prononcées pour le *statu quo*, 63 pour des modifications à la loi actuelle, 129 pour la réélection du corps enseignant, savoir : 45 pour une réélection limitée et restreinte et 84 pour la réélection pure et simple.

Le résultat de cette enquête est rassurant; la commission est heureuse de le constater, et il établit la preuve que le niveau général de l'instruction n'a pas baissé chez nous.

Quant aux communes où il y a eu recul, dit le rapport, ce n'est pas aux instituteurs seulement que ce fâcheux résultat doit être attribué. Les parents et les enfants sont, dans la plupart des cas, les premiers coupables; les commissions d'école le constatent. Et si, dans d'autres cas, c'est le régent qui est en faute, les municipalités ont un moyen bien simple d'obtenir le remplacement de ce fonctionnaire: qu'elles formulent une plainte et qu'elles aient le courage d'en porter la responsabilité.

Les autres motifs indiqués par les pétitionnaires à l'appui de leur thèse ne sont pas non plus suffisants pour justifier une mesure telle que la réélection périodique par la municipalité et la commission des écoles réunies, ainsi que cela est proposé.

On prétend aussi que les traitements des instituteurs sont trop élevés. La commission le conteste, mais si l'assertion était fondée, mieux vaudrait décider une réduction de ces traitements que d'introduire une mesure dont on peut craindre de fâcheuses conséquences pour le corps enseignant, au point de vue de son recrutement et de sa composition. Mais, si la réélection périodique offre des dangers aux yeux de la commission qui demande que ce principe ne soit pas inscrit dans la loi, est-ce à dire qu'il n'y ait rien à faire? La commission ne le pense pas; et, poursuivant son étude sur cet important objet, l'honorable rapporteur estime que les communes sont suffisamment armées contre un régent qui donne lieu à des plaintes sérieuses. Mais il peut arriver que, pour des motifs peu graves au fond, il y ait entre la population et le régent des « tiraillements » dont les effets peuvent être pernicieux pour l'école.

Il faut donc donner aux communes la faculté de remplacer un régent qui, sans avoir commis de faute grave, se serait simplement aliéné, pour un motif ou pour un autre, les sympathies de la population. La demande de remplacement serait adressée au Conseil d'Etat (dans les trois mois qui précèdent le renouvellement des autorités communales) qui, s'il le juge opportun, la soumettrait au Conseil général ou communal, lequel déciderait, à la majorité absolue de ses membres, s'il y a lieu de mettre la place au concours. Les dispositions seraient prises pour que le régent fût avisé de son remplacement en temps utile (6 mois à l'avance), et cette dernière mesure ne le priverait pas de ses droits à la pension de retraite ou à une indemnité, s'il y a lieu. Les maîtresses

d'ouvrages pourraient également être renvoyées, mais l'inspecteur serait entendu.

Il faudrait aussi qu'un régent pût être remplacé dans ses fonctions après trente ans de services, sur une simple demande de la municipalité et de la commission d'école. Enfin, il conviendrait que les rapports scolaires fussent, non-seulement communiqués aux municipalités, mais visés par elles et revêtus de leurs observations, cas échéant.

Comme conséquence de ce mode de procéder, la commission propose une augmentation des pensions de retraite; augmentation qui serait compensée, en partie, par une élévation de la somme versée annuellement à la caisse de retraite par MM. les régents et M^{mes} les régentes.

La pension d'un régent breveté serait ainsi, après 30 ans de services, de fr. 700, tandis qu'elle est actuellement de fr. 500; celle d'une régente brevetée (30 ans de services), de fr. 400 qu'elle est, serait portée à fr. 550.

D'après cette base, la contribution annuelle à verser pour le service des pensions de retraite, devrait être de fr. 40 pour les régents et de fr. 25 pour les régentes; en ce moment, la finance à payer est de fr. 20 pour les instituteurs et de fr. 10 pour les institutrices. Tels sont les moyens proposés par la commission pour donner satisfaction à ce qu'il y a de légitime à ses yeux dans les vœux des pétitionnaires. Un projet de loi précisant ce que nous avons dit accompagne cet intéressant rapport, dont l'impression est votée par le Grand Conseil. Nous attendons avec confiance les décisions ultérieures de cette haute autorité. C.

Francfort-sur-le-Mein, le 21 septembre 1881.

*Au Comité-directeur de la Société des instituteurs
de la Suisse romande.*

Il est bien temps de vous donner un signe de vie de notre Société et de remplir l'engagement que nous avons pris de vous mettre de temps à autre au courant de nos travaux. Aujourd'hui nous essaierons de vous faire, sinon le tableau détaillé, du moins la silhouette du *Frankfurter-Lehrerverein*.

Avant la formation de notre Société, il en existait déjà une, vénérable par son âge autant que par les hommes marquants qu'à différentes époques elle a comptés dans son sein; elle existe encore sous le nom de : « Réunion générale des instituteurs de Francfort » (*Allgemeine Lehrerversammlung*) et tient ses séances régulièrement tous les quinze jours. Mais cette société a eu le tort de ne s'occuper toujours que de questions purement pédagogiques: tout ce qui se rattachait à la position matérielle et sociale de l'instituteur, toute critique des actes des autorités scolaires ou municipales étaient anxiusement évités.

Le besoin de se rapprocher davantage et d'établir entre eux des liens de solidarité plus intimes devenant de plus en plus impérieux, voyant que des réunions où l'on s'occupait exclusivement de pédagogie ne suffisaient plus pour entretenir l'esprit de corps et qu'elles ne pouvaient servir les intérêts multiples du corps enseignant de Francfort, une quarantaine

d'instituteurs fondèrent en 1876 une nouvelle Société ayant pour but le perfectionnement de l'école et les intérêts intellectuels et matériels de l'instituteur. Cette jeune Société, c'était le *Frankfurter Lehrerverein* qui, dès sa naissance, ne manqua pas d'exciter la jalousie et les rancunes de certains esprits étroits et de s'attirer les dédains des gros bonnets de la république pédagogique. Cependant, et bien qu'à son apparition on tirât de notre Société l'horoscope le plus lugubre et qu'on allât même jusqu'à l'appeler un « enfant mort-né, » elle ne s'en développa pas moins avec une nouvelle vigueur. S'occupant à la fois et avec énergie de tout ce qui touche à l'enseignement et au sort de l'instituteur, elle ne tarda pas à gagner les sympathies de la plupart de nos collègues, même de ceux qui s'étaient montrés hostiles à son établissement, si bien qu'à l'heure qu'il est, elle compte déjà plus de 230 membres, c'est-à-dire la moitié du corps enseignant de Francfort. Les détails suivants, Messieurs et chers collègues, vous expliqueront un peu mieux ce développement rapide et inespéré d'une Société qui ne compte que cinq années d'existence.

Le *Frankfurter Lehrerverein* a eu l'heureuse idée d'ouvrir diverses voies à l'activité de ses membres et de satisfaire de cette manière aux vœux, aux goûts particuliers et essentiellement aux besoins variés des instituteurs. Ainsi, pour entretenir la gaité et relever le caractère de nos assemblées générales et de nos fêtes, on a formé une Société de chant baptisée du nom de *Sængerchor des Frankfurter Lehrervereins* et qui compte actuellement plus de cent membres actifs. Ce *Sængerchor*, qui a ses statuts, son directeur en titre et ses répétitions régulières, s'est fait en très peu de temps la meilleure réputation. ce que vous ne trouverez pas surprenant, attendu qu'ici presque chaque instituteur est musicien et souvent musicien consommé. Au bout d'une année d'existence seulement, notre *Sængerchor* était à même de se produire dans la grande salle du Conservatoire de Francfort et d'enlever dès le début les applaudissements d'un public choisi et connaisseur. Depuis, le *Sængerchor* a donné chaque hiver un cycle de concerts qui furent chaque fois goûtés du public amateur de musique. Mais ses plus beaux lauriers, notre Société de chant les a cueillis au grand concours national de chant qui eut lieu à Wiesbaden vers la fin du mois d'août dernier et où plus de quarante sociétés de chant, venues de tous les pays de l'Allemagne et particulièrement des grandes villes, s'étaient donné rendez-vous. C'était la première fois que le *Sængerchor* entrat en lice avec d'autres sociétés, et cette première fois fut aussi une première victoire, car il remporta le *premier prix* : 800 marcs (1000 fr.) en or et un vase de luxe, don de l'impératrice Augusta. Ce brillant succès d'une société de chant encore toute jeune fut un véritable triomphe pour notre *Sængerchor* et un honneur pour le corps enseignant de Francfort.

Pour établir des liens plus intimes de familiarité, notre Société-mère organise chaque année deux ou trois grandes fêtes auxquelles l'instituteur prend ordinairement part avec sa famille, s'il en a une. Inutile de vous dire que le *Sængerchor* fait ici les principaux frais de la récréation. En outre du concert, ces fêtes consistent en banquets, bals, représentations humoristiques et théâtrales, etc., dont l'arrangement incombe à un maître de plaisir.

Mais, allez-vous peut-être dire, vous ne faites que vous amuser dans votre *Frankfurter Lehrerverein*, et cela jure avec le caractère du pédagogue allemand qu'à l'étranger on aime parfois à se représenter sérieux comme un bonnet de nuit. Cependant, Messieurs, veuillez vous détromper. Vous savez aussi bien que nous que, dans sa carrière plus que pénible, l'instituteur éprouve le besoin de se retremper de temps à autre, de se remonter le moral comme on dit, en oubliant un instant ses peines et ses soucis et en laissant à l'école sa figure austère de pédagogue. Et pourrait-il satisfaire ce besoin d'une manière plus noble et plus convenable à son caractère que dans ces agapes et ces réjouissances de famille ? L'auteur de ces lignes ne connaît guère l'esprit et les coutumes des instituteurs des autres pays, mais il ne croit faire tort à personne en disant qu'il y a peu de pays où les instituteurs sachent mieux se récréer, s'accorder des jouissances plus nobles qu'en Allemagne.

Si nous vous avons entretenus en premier lieu de l'élément récréatif, c'est pour en être quittes plus tôt et vous parler ensuite tout à notre aise du côté plus grave de notre Société.

(*A suivre.*)

PARTIE PRATIQUE

MATHÉMATIQUES

Problèmes pour les sociétaires.

Pour les instituteurs.

XXXIII. On veut convertir en argent monnayé, au titre de 0,900, une sphère d'argent pur, inscrite dans un tétraèdre régulier dont l'arête a 0^m35 de longueur. Quelle somme produira-t-elle (abstraction faite des frais de fabrication), sachant que la densité de l'argent est 10,47?

T. MAIRE, professeur, Locle.

XXXIV. Lorsque les côtés d'un triangle rectangle sont exprimés par les nombres 5, 4 et 3 ou leurs multiples, quelle est la valeur de chacun des angles aigus ?

H.-L. JATON, instituteur à Cossonay.

Pour les institutrices.

32. Les deux tiers d'un capital ayant été placés au 4 $\frac{1}{2}$ % et le reste au 4 $\frac{1}{2}$ % pendant 8 mois 10 jours, on a reçu un certain intérêt. En renversant les placements, c'est-à-dire en plaçant les deux tiers du capital au 4 $\frac{1}{2}$ % et le reste au 4 % pendant 8 mois 10 jours, on aurait retiré 35 fr. d'intérêt de plus que dans le premier cas. Quelle était la somme placée ?

33. On a présenté à l'escompte en dehors deux billets, l'un de fr. 1850 à 7 mois de terme, l'autre de fr. 1270 à 5 mois. Quel est le taux de l'escompte, si le premier billet a été payé fr. 547 de plus que le second ?

Observation. — Nous avons reçu de M^{le} M. Boullotte, à Oran, les solutions exactes des problèmes XXXI, 30 et 31 dont nous avons donné les réponses dans le numéro du 1^{er} janvier dernier.

Rémi et Arthur

ou comment il faut apprendre par cœur; leçon sur la fable en prose:
Le loup et le jeune mouton, de Fénelon.

— De quoi s'agit-il dans cette fable, dit Rémi? D'un mouton. Je commence donc à penser à des moutons. Ensuite je pense à ce qu'ils font : « Des moutons étaient en sûreté dans leur parc. » Je vois les moutons couchés et dormant dans leur parc, puisqu'ils sont en sûreté; et, les ayant vus, je ne les oublie plus.

— Bon, dit Arthur, je les vois aussi : « Des moutons étaient en sûreté dans leur parc. » J'en vois des blanches et des noirs; je vois des brebis et des agneaux. Je vois même le parc : il est fait de claires.

— Alors tu ne l'oublieras plus?

— Oh! non!

— Ordinairement, qui est-ce qui garde les moutons?

— Des chiens.

— Quand ils n'ont pas besoin de garder les moutons, parce que ceux-ci sont en sûreté, que font les chiens?

— Ils n'ont rien à faire.

— Alors ils peuvent dormir; nous disons donc : « Les chiens dormaient. »

— C'est cela, c'est bien facile.

— N'est-ce pas que c'est très facile! Maintenant, pensons à autre chose. Avec les chiens, qui est-ce qui garde les moutons?

— Un berger.

— Si les moutons sont en sûreté, le berger n'a rien à faire; à quoi peut-il employer son temps?

— A jouer de la flûte.

— Le vois-tu?

— Oui.

— Où est-il?

— A l'ombre d'un grand ormeau.

— Il est seul?

— Non, il est avec d'autres bergers voisins.

— Alors, si tu vois les moutons, le parc, les chiens et le berger, est-ce que tu ne peux pas répéter sans faute le commencement de la fable?

— Il me semble.

— Essaie.

— « Des moutons étaient en sûreté dans leur parc; les chiens dormaient, et le berger, à l'ombre d'un grand ormeau, jouait de la flûte avec les autres bergers voisins. » Mais je sais, je n'ai pas fait de fautes!

— Veux-tu apprendre le reste de la fable de la même manière?

— Oui, avec toi je suis sûr que je vais l'apprendre. Ah! comme maman sera contente! Les mots, c'est bête, n'est-ce pas, Rémi? Ça ne signifie rien, mais les choses on les voit, et tu m'as fait voir le berger avec sa flûte; quand je levais les yeux en apprenant, je ne pensais plus à ce qui m'entourait, je voyais la flûte du berger et j'entendais l'air qu'il jouait.

(D'après *Sans famille*, de Hector Malot, ouvrage couronné par l'Academie française.)

A. ROBADEY, instituteur à Bulle.

Exercice de rédaction pour le degré supérieur.

Les élèves savent par cœur un morceau en vers d'un peu longue haleine ou ils l'ont sous les yeux, dans leur livre de lecture. Il s'agit alors : 1^o de mettre en prose les dits vers; 2^o de résumer le récit, mais en lui conservant son caractère d'un *tout*; 3^o d'intercaler, à propos, une ou deux citations textuelles du morceau qu'on analyse. Le modèle suivant donnera une idée de ce travail, pas toujours très facile, mais fructueux pour les élèves, en ce sens qu'il les oblige à condenser leur pensée. Le morceau choisi est le charmant conte d'Andrieux : *Une promenade de Fénelon*.

LA VACHE PERDUE ET RETROUVÉE.

L'auteur du *Télémaque*, le doux et pieux Fénelon, archevêque de Cambrai, visitait un jour un hameau isolé. Il y trouva une famille tout en larmes : une belle vache nommée Brunon, soutien de ces pauvres gens, bonne, caressante et aimée comme un enfant, était perdue depuis trois jours. Les loups devaient l'avoir dévorée.

Le bon prélat s'associe à la douleur de ces gens, puis il cherche à la calmer en offrant à la famille de remplacer la vache perdue, mais il ne parvint pas à faire tarir toutes les larmes, car on ne pouvait pas oublier Brunon. Tout en causant et en consolant, le soir arrive et Fénelon songe à regagner Cambrai. En chemin, il aperçoit une vache errante dans un pré. Il la considère, se rappelle la description qu'on lui a faite de la vache égarée et reconnaît Brunon. Il s'approche et saisit la corde qu'elle traîne. Mais que faire ?

« Retourner sur ses pas ou regagner la ville ?

Déjà, pour revenir, il a fait plus d'un mille.

« Ils l'auront dès ce soir, dit-il, et par mes soins ;

« Elle leur coûtera quelques larmes de moins. »

Et le digne archevêque de rebrousser chemin et de ramener lui-même Brunon à la famille désolée. On peut se figurer l'étonnement, la joie et la reconnaissance des pauvres paysans. Fénelon fut mille fois bénii, et les hommes du hameau le portèrent chez lui sur une litière improvisée.

RÈGLES DES LIAISONS

(D'après l'ouvrage de M. Alfred Cauvet : *La prononciation française et la diction*, règles adoptées actuellement à la Comédie-Française et au Conservatoire de Paris.)

« La liaison est le transport sur la voyelle qui commence un mot de la consonne finale précédente, lorsque celle-ci est insonore par elle-même. Voici, en suivant l'ordre alphabétique, les règles des liaisons :

C. Quand le c final ne se prononce pas, comme dans *estomac*, *cric*, *accroc*, *banc*, etc., il ne se lie pas, même en poésie, à la voyelle suivante : un *almanach* utile, un *accroc* effronté, le *marc* est un poids de huit onces.

On excepte cependant le mot *tabac* dans le vers si connu de Thomas Corneille : « Le *tabac* est divin; il n'est rien qui l'égale. » Il en est de même dans l'expression *croc-en-jambes*, après le mot *franc* employé comme adjectif : un *franc* animal, et après le mot *pore* : « Quand d'un *pore* aurons-nous la chair? » (Béranger.)

D. Quand le *d* final est insonore, il ne se joint pas non plus à la voyelle suivante : Le *hasard* est souvent cruel; le *nord* et le *midi*; il *mord* à belles dents; il *perd* à tous les coups, etc., excepté quand on joint par un trait d'union un verbe à son sujet ou quand un adjectif est suivi du nom qu'il qualifie, alors le *d* final se prononce comme un *t* : Combien *perd-il*? Ce meunier, que *moud-il*? Quel *froid* accueil! Un *grand* écrivain, etc.; de même après *quand* et *pied-à-terre*, *pied-à-pied*; mais cette consonne garde sa prononciation normale dans les deux mots composés *nord-est*, *nord-ouest*, où la liaison a toujours lieu.

G. Le *g* final se lie à la voyelle suivante, mais en prenant le son du *c* : le *sang* humain, un *rang* illustre. « Quitter le *long* espoir et les vastes pensées. » (Lafontaine) Mais la liaison ne se fait jamais après les mots *seing* et *poing*.

L. La consonne *l* qui, prise isolément, ne se prononce pas à la fin des mots, ne se lie pas à la voyelle suivante : un *fusil* à aiguille, un *outil* ingénieux, etc.; mais on fait la liaison de cette lettre après l'adjectif *gentil*, en mouillant cette consonne : Le plus *gentil* enfant.

M. On ne fait jamais la liaison de la consonne *m* finale. La *faim* est mauvaise conseillère; un *essaim* industrieux; le *thym* abonde sur cette colline.

N. Les substantifs terminés en *an*, *ien*, *yen*, *in*, *ain*, *oin*, *on*, *un*, ne doivent pas non plus se joindre aux voyelles qui les suivent : Quel *charlatan* audacieux! Le *bien* et le *mal* se succèdent; voilà un *moyen* infaillible; ce *vin* est bon; le *pain* est cuit; un *besoin* urgent; cette mère donne le *sein* à son enfant; *Melun* est dans la Seine-et-Marne; un *son* harmonieux; une *chanson* admirable. Mais la liaison a lieu après les adjectifs qui ont ces diverses terminaisons : *vain* espoir; *son* enfant passe pour un *bon* ouvrier; un *ennemi* puissant; *aucun* ami flatteur ne nous semble sincère, etc.; de même dans l'expression *matin* et *soir*, et après les mots *on*, *combien*, *rien*, *bien*, *un*, *quelqu'un* et *chacun* : *On* écrit; *combien* est-ce? je n'ai *rien* à dire; elle est *bien* obligeante.

P. La consonne *p* est également nulle devant un mot commençant par une voyelle : *Tout à coup* il s'évanouit; voilà un *sirop* excellent. Excepté après les mots *trop* et *beaucoup* : Il est *trop* indulgent (*o* bref); il y a *beaucoup* à dire, etc.; de même, en poésie, après le mot *coup*, pour éviter l'hiatus : « Si j'avais deviné ce *coup* extravagant! » (Emile Augier.)

R. Les substantifs terminés en *er*, *ier*, ne se lient ni aux adjectifs ni aux verbes qui les suivent : Un *berger* arcadien; un *fermier* honorable; le *guerrier* apparut, etc.; mais on fait la liaison des adjectifs qui précèdent les noms : un *léger* effort; compagnon de son *premier* âge, il voulut être son *dernier* ami. (Charles Nodier.)

S. On doit lier la consonne *s* pour unir un article à un nom, un nom à un adjectif et réciproquement, un pronom à un verbe et un auxiliaire

à un participe : *Les enfants* ont parfois *des idées étranges*; voyez ces *grands arbres*; nous avons *eu* des ennuis, etc.; de même après une préposition et une conjonction : Il sortit *après eux*, mais il n'arriva *pas à temps*.

Autant cette liaison est agréable à entendre quand elle est employée convenablement, autant elle nous semble discordante lorsqu'on s'en sert mal à propos.

C'est surtout dans les entretiens familiers qu'on doit se garder d'en abuser, comme font des puristes trop prétentieux. Il faut observer sérieusement l'euphonie et faire en sorte que l'oreille soit toujours satisfaite.
(À suivre.)

Problèmes pour les élèves.

1. Une personne prudente se propose d'assurer son mobilier. Après avoir évalué chaque objet séparément, elle constate qu'elle possède des meubles pour 1075 fr., du linge et de la literie pour 2895 fr., des habits pour 963 fr., des ustensiles de cuisine pour 788 fr. et des provisions diverses pour 279 fr. Pour quelle somme doit-elle contracter l'assurance ?

Réponse : pour 6000 francs.

2. Un marchand achète 8 douzaines d'objets à raison de fr. 15 la douzaine. Il les a revendus 2 fr. pièce. Qu'a-t-il gagné par douzaine ? et sur le tout ?

Réponse 9 fr. par douzaine 72 fr. en tout.

3. B. achète dans un magasin 3^m.75 de drap à fr. 12,80 le mètre, 25^m de toile à fr. 0,95 le mètre et 3 kg. 750 de laine à fr. 28,60 le kg. Il donne un acompte de fr. 79,50, que doit-il encore ?

Réponse : fr. 99,50.

4. C. gagne 36 fr. par semaine et il dépense fr. 3,45 par jour. Combien lui faudra-t-il de temps pour s'acquitter d'une dette de fr. 616,20

Réponse : 52 semaines ou une année.

5. Le 10 janvier une personne fait escompter 3 billets, l'un de 500 fr. valeur 31 mars, le second de 1500 fr. valeur 15 avril et le troisième de 900 fr. valeur 30 avril. L'escompte ayant été calculé à 6 % l'an, année commerciale, combien cette personne a-t-elle dû recevoir ?

Réponse : fr. 2853,08.

6. A. B. et C. ont acheté en commun une maison. Le 1^{er} mai 1880 A. et B. ont versé, le premier fr. 4500 et le second 3600 fr. pour l'achat de l'immeuble. Le 16 octobre de la même année, C. a payé pour diverses réparations 4800 fr. Le 10 novembre suivant ces trois associés vendent leur immeuble pour la somme de 15000 fr. payable comptant. Ils conviennent de se partager le bénéfice de la manière suivante : 1^o Il sera prélevé sur le dit bénéfice une somme suffisante pour payer un intérêt de 5 % sur les avances faites par chacun d'eux. 2^o Le reste sera partagé proportionnellement aux mises. Que recevra chaque associé sur le prix de vente de 15000 fr. ?

Réponse : A. recevra fr. 5271,16

B. " 4216,93

C. " 5511,91